

EMMANUEL GRÉGOIRE

LES CHAGOS, L'ARCHIPEL CONVOITÉ

L'ARCHIPEL DES CHAGOS, DÉTACHÉ DE L'ÎLE MAURICE LORS DE SON ACCESSION À L'INDÉPENDANCE EN 1968, EST, DEPUIS LORS, L'OBJET D'UN LITIGE PERSISTANT ENTRE LE GOUVERNEMENT MAURICIEN QUI EN DEMANDE LA RESTITUTION ET LES BRITANNIQUES QUI S'Y OPPOSENT FERMEMENT. FACE À CE REFUS, LES MAURICIENS ENTENDENT DÉSORMAIS FAIRE VALOIR LEURS DROITS DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE LA HAYE POUR RÉCUPÉRER L'ARCHIPEL, DONT L'ÎLE PRINCIPALE, DIEGO GARCIA, EST DEVENUE LA BASE MAJEURE DES ÉTATS-UNIS DANS L'Océan INDIEN.

Depuis son accession à l'indépendance le 12 mars 1968, l'île Maurice a connu un développement économique remarquable faisant d'elle un nouveau pays industriel¹. Parfois qualifiée de « tigre de l'océan Indien », Maurice est un des rares pays africains, si ce n'est le seul, à être parvenu à s'extraire de la liste des pays les plus pauvres de la planète pour rejoindre celle des pays à revenu intermédiaire : en 2003, le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) relatif au développement humain classe Maurice à la 64^e place sur 175 pays pris en considération.

Basée initialement sur la monoculture du sucre, cette croissance s'est diversifiée dans l'industrie textile (création d'une zone franche), les activités portuaires (mise en place d'un port franc¹), le tourisme, l'*off-shore* financier puis, en 2004, les nouvelles technologies de l'information et de la communication à travers l'édification d'une cybercité. Chacun de ces

secteurs repose sur une forte implication dans le négoce international. Celle-ci a été facilitée par la population de l'île composée d'une mosaïque de communautés dont certaines, comme les Franco-Mauriciens, les Indo-Mauriciens et les Sino-Mauriciens, conservent d'étroites relations avec leurs pays d'origine.

Les nouvelles règles du négoce international promues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) risquent toutefois d'affecter les deux principales filières de l'économie nationale, celles du sucre et de l'industrie textile dont les succès reposent sur des accords préférentiels que la mondialisation va faire disparaître. Si le tourisme² et l'*off-shore* financier³ ne souffrent guère pour le moment de la concurrence internationale, les exportations de sucre vers l'Europe vont être menacées par la proposition de la Commission européenne de modifier, dès 2005, l'Organisation commune du marché du sucre



(OCM sucre) : le sucre mauricien, comme celui des autres pays ACP, a longtemps été à l'abri de la concurrence mondiale, mais désormais il va devoir affronter les productions du Brésil, de la Thaïlande et de l'Australie. Quant aux exportations de textiles, elles vont être affectées par l'abolition de l'accord multifibres programmée pour la fin de l'année 2004 : le textile mauricien va donc être confronté à de grands producteurs comme la Chine qui a adhéré à l'OMC en novembre 2001, l'Inde et le Pakistan dont les exportations vers l'Europe étaient jusqu'ici limitées par des quotas.

L'économie mauricienne, qui s'est édifiée sur ses échanges et des collaborations tant Nord-Sud que Sud-Sud, risque donc de pâtir de la mondialisation avec le démantèlement de ces accords préférentiels. L'ouverture intégrale des marchés voulue par l'OMC signifie en effet la disparition des marchés de niche qui ont fait le succès du modèle de développement mauricien. La fragilité du sucre et du textile fait ainsi peser de lourdes incertitudes économiques et sociales : on peut redouter, à court terme, un accroissement sensible du nombre de chômeurs en milieu paysan et ouvrier⁴ et, par là, une paupérisation de la population mauricienne – les créoles, qui sont déjà les laissés-pour-compte du miracle mauricien, paraissent les plus vulnérables⁵. Dans ce contexte, la paix sociale et surtout la fragile harmonie qui règne entre les différentes communautés nationales peuvent être menacées⁶. L'économie mauricienne est donc une nouvelle fois à la croisée des chemins.

Du point de vue politique, des élections législatives, au dénouement incertain, auront lieu en septembre 2005 : le parti travailliste de Navim Ramgoolam compte bien en effet

reprendre le pouvoir aux dépens de la coalition qui associe, depuis septembre 2000, le Mouvement militant mauricien (MMM) du Premier ministre Paul Bérenger au Mouvement socialiste militant (MSM) du président de la République Sir Anerood Jugnauth.

C'est dans cette conjoncture politique, économique et sociale trouble et tendue que resurgit la question de l'archipel des Chagos, îles coralliennes situées à l'extrême sud des îles Maldives, soit à 2 200 kilomètres au nord-est de Maurice. Découvert au XVI^e siècle par les marins portugais, cet archipel est formé de 64 îles couvrant une superficie d'environ 60 km². Il comprend Diego Garcia, île la plus étendue, Peros Banhos et les îles Salomon. Lors de leur conquête des Mascareignes aux dépens de la France napoléonienne, les Britanniques rattachèrent l'archipel des Chagos à l'île Maurice. Ils l'en détachèrent peu de temps avant l'indépendance de l'île, entendant alors le maintenir sous mandat britannique.

Contrairement à ce qui s'est produit pour Mayotte dont la population s'est prononcée par référendum (février 1976) pour son maintien dans la République française et non son rattachement à la République islamique des Comores, les Chagossiens n'ont jamais été consultés quant à leur désir de rester britanniques ou de rejoindre l'île Maurice devenue indépendante. Pire, ils ont été chassés de leurs terres à la demande des Américains, les Anglais ayant décidé de conserver les Chagos pour en faire une base militaire louée aux États-Unis. Plus de quarante ans après leur exode, le sort de ces insulaires n'est toujours pas résolu.

Aussi la question des Chagos fait-elle régulièrement la une de l'actualité mauricienne, le gouvernement demandant leur restitution aux Britanniques qui s'y opposent fermement :

d'importants intérêts militaires et surtout géopolitiques sont ici en jeu puisque Diego Garcia est devenue la principale base américaine dans l'océan Indien. Celle-ci a d'ailleurs joué un rôle déterminant lors du conflit afghan, si bien que les États-Unis n'ont pas du tout l'intention d'abandonner cet archipel devenu hautement stratégique dans leur dispositif militaire régional. De leur côté, les Mauriciens paraissent déterminés à faire valoir leurs droits. Mais comment y parvenir face à l'opposition de ces deux grandes puissances que sont la Grande-Bretagne et les États-Unis ?

Avant d'apporter des éléments de réponse, il convient de donner quelques repères relatifs à l'histoire de l'archipel des Chagos et d'une manière plus générale des Mascareignes, leur situation géographique à mi-chemin entre l'Afrique et l'Asie ayant toujours fait l'objet de nombreuses convoitises, d'abord européennes puis, à présent, nord-américaines.

LA CONQUÊTE BRITANNIQUE

Découverte par des marins arabes, les Portugais furent les premiers Européens à débarquer à l'île Maurice (1507). Ce sont toutefois les Hollandais qui en prirent possession en 1598, l'île étant inhabitée. Implantés à Java où ils s'adonnaient au commerce des épices, ils ne s'y intéressèrent vraiment qu'en 1638 pour y exploiter le bois. Ils l'abandonnèrent en 1710 et se replièrent vers Le Cap, en Afrique. Percevant l'intérêt de sa position stratégique sur la route des Indes, Guillaume Dufresne d'Arsel s'empara de l'île en 1715 au nom du roi Louis XIV et l'appela Isle de France. Dès lors, elle fut placée sous la tutelle de la Compagnie des Indes qui l'utilisait comme escale pour ses navires. En 1766, elle passa sous le contrôle direct du roi de France.

Dix ans plus tard, le vicomte de Souillac, alors gouverneur de l'île Maurice, ordonna à un navire de l'amirauté française de s'emparer de Diego Garcia, la plus grande île de l'archipel des Chagos et la moins éloignée de Maurice. Des colons vinrent alors s'installer sur des terres qui leur étaient concédées pour être mises en valeur par leurs esclaves. Ces terres étaient principalement constituées de cocoteraies ; le copra (amendes de coco décortiquées) qui en était extrait servait à produire de l'huile après broyage dans un moulin. Destinée à approvisionner l'île Maurice, cette exploitation du copra était lucrative⁷.

Au début du XIX^e siècle, la France napoléonienne était en guerre avec la Grande-Bretagne, cette dernière remportant des victoires décisives comme celles d'Aboukir et surtout de Trafalgar, le 21 octobre 1805. Dans l'océan Indien, le principal enjeu était le contrôle de la route des Indes que les Britanniques entendaient sécuriser en mettant fin aux attaques des corsaires français – le plus célèbre fut Robert Surcouf – qui pillaient les navires assurant la liaison entre l'Inde et l'Angleterre. Les Anglais s'emparèrent donc tout d'abord de Rodrigues (1809), île située à quelque 600 kilomètres à l'est de Maurice, où ils regroupèrent des vaisseaux et des troupes venus d'Inde et du Cap avant d'attaquer l'île de Bourbon, rebaptisée par un décret de la Convention île de La Réunion, le 13 mars 1793, puis île Bonaparte en 1806. En juillet 1810, Saint-Denis tomba aux mains des Anglais qui finirent par s'emparer de toute l'île. Au mois d'août 1810, les Britanniques effectuèrent plusieurs tentatives pour prendre Maurice, l'une d'entre elles se soldant par un cuisant échec – bataille navale de Grand-Port, qui est la seule victoire navale napoléonienne aux dépens des Anglais. En



novembre 1810, ils parvinrent à débarquer au nord de l'île (Cap Malheureux) et, après la bataille de la Montagne longue, obtinrent la capitulation des Français. Enfin, au cours de cette même année, ils prirent possession des îles Cargados Carajos, plus connues sous le nom de Saint-Brandon (400 km au nord-est) et Agaleda (1 000 km toujours au nord-est), et de l'archipel des Chagos. C'est donc l'ensemble des Mascareignes qui passa sous contrôle britannique, l'île de la Réunion, quant à elle, fut rendue à la France en 1815 conformément au traité de paix de Paris (18 mai 1814) qui prévoyait la rétrocession à la France de certaines de ses colonies.

LES CHAGOS CONTRE L'INDÉPENDANCE DE MAURICE

Si l'île Maurice présentait un intérêt économique indéniable aux yeux des Britanniques (ils y développèrent la culture de la canne à sucre), il n'en fut pas de même de l'archipel des Chagos qu'ils délaissèrent pendant plus d'un siècle, laissant ses habitants s'adonner à l'élevage, à la pêche et un peu à l'agriculture. Au cours des années 1960, lorsque l'indépendance de Maurice se profila, les Britanniques se rendirent compte que l'archipel des Chagos, de par sa situation géographique, pouvait présenter un intérêt certain. Dans un contexte de guerre froide et peu de temps après la fin de la guerre du Vietnam, les États-Unis et la Grande-Bretagne entendaient contrecarrer l'influence soviétique grandissante dans l'océan Indien et préserver leurs intérêts politiques et économiques. À cette époque, l'URSS bénéficiait de nouvelles bases au Mozambique et en Somalie (Berbera), alors que les Anglais perdaient un certain nombre de points d'appui militaires dont celui d'Aden. Aussi, en 1965,

la Grande-Bretagne persuada-t-elle le Premier ministre Sir Seewoosagur Ramgoolam⁸ de renoncer à l'archipel des Chagos en échange de l'indépendance et d'une compensation financière de 3 millions de livres sterling. Celui-ci, qui entendait être le père de la future nation mauricienne, accepta cette proposition en s'efforçant de ne pas l'ébruiter⁹. L'indépendance de Maurice ne fut cependant proclamée que le 12 mars 1968 en raison de retards liés à la réforme électorale, mais aussi parce que le parti travailliste de Ramgoolam redoutait l'affrontement avec les partisans de Gaétan Duval, chef de file du Parti mauricien social-démocrate (PMSD), favorable à une association avec la Grande-Bretagne plutôt qu'à l'indépendance¹⁰.

Conformément à l'accord conclu entre Ramgoolam et le Premier ministre britannique Harold Wilson, l'Angleterre créa dès 1965 les territoires britanniques de l'océan Indien (BIOT), qui regroupaient l'archipel des Chagos et trois îles détachées des Seychelles (Farquhar, Aldabra et Desroches)¹¹. À partir de 1965 et jusqu'en 1973, ils entreprirent le dépeuplement de l'archipel en évacuant la population de Diego Garcia et des îlots environnants, soit 450 familles (environ 1 200 personnes). Ces Chagossiens étaient des descendants de plusieurs générations d'habitants de l'atoll (métis d'Africains et de Blancs généralement français), des personnes venues travailler sous contrat qui s'y étaient fixées, et enfin des ressortissants des autres îles. Selon le journal mauricien *Le Militant* du 20 octobre 1975, « la procédure d'expulsion fut simple : le capitaine du bateau qui ravitaillait les îles chaque trois mois n'apporta plus de ravitaillement et les habitants n'eurent pas d'autres choix que d'obéir aux ordres d'évacuation donnés par le capitaine

du bateau ». Les Britanniques dépeuplèrent donc l'île, le gouvernement anglais s'engageant à reloger les insulaires déplacés à Maurice et à leur octroyer une indemnité financière. À leur arrivée à Port-Louis, ces derniers furent entassés dans les bidonvilles de la capitale (Cité-la-Cure et Roche-Bois) où ils vécurent dans la misère la plus totale, ignorés des autorités. Le gouvernement travailliste mauricien ne fit rien pour les aider à s'insérer au sein de la population mauricienne et envisagea plutôt d'installer ces réfugiés sur l'île d'Agaleda, estimant qu'ils pourraient y trouver des conditions de vie proches de celles qu'ils avaient connues dans l'archipel. Toutefois, ces derniers refusèrent de se conformer à cette solution, souhaitant plutôt retourner chez eux. Quant à la somme de 3 millions de livres sterling promise par Londres pour la rétrocession de l'archipel, elle aurait été versée dès mars 1966 mais, en fait, le gouvernement mauricien s'en servit pour financer divers projets et non pour favoriser l'insertion des Chagossiens.

Une fois l'archipel vidé de ses habitants, la Grande-Bretagne procéda donc à son « nettoyage » pour permettre l'installation d'une base américaine et d'une station maritime de télécommunications : Londres récupérait en fait l'archipel des Chagos pour le mettre à la disposition de l'armée américaine pour une période de cinquante ans. Selon Jocelyn Chan Low¹², les BIOT furent établis à l'instigation des États-Unis, dépourvus de port de soutien et de bases militaires entre la Méditerranée et le Pacifique. Afin de palier ce manque, Washington souhaitait s'implanter dans certaines îles appartenant à la Grande-Bretagne, à condition que celles-ci restent britanniques, afin d'éviter toute pression politique, et que leurs habitants soient déplacés

pour garantir une sécurité d'utilisation maximale et la plus grande confidentialité.

L'ouverture officielle de la base eut lieu en mars 1973¹³. En échange, les Britanniques auraient obtenu des États-Unis un important rabais (8,5 millions de dollars) pour l'achat de fusées Polaris (1966) et une indemnité de 11,5 millions de dollars en dédommagement des frais engagés pour « nettoyer » l'île. Des travaux ont été entrepris en 1978 afin d'accueillir les bombardiers B 52 (allongement de la piste d'atterrissage)¹⁴ et la magnifique baie naturelle de Diego Garcia a été aménagée pour recevoir des porte-avions et des sous-marins nucléaires. Enfin, les entrepôts de combustibles et de stockage d'armes ont été agrandis. Depuis lors, Diego Garcia joue un rôle clé dans le dispositif militaire des États-Unis : la base fut largement utilisée par l'aviation américaine durant le conflit afghan et l'est encore depuis leur intervention en Irak.

LES INSULAIRES : UN PROBLÈME RÉCURRENT

Cet abandon des Chagos fait toujours l'objet d'une vive polémique à Maurice, l'opposition au parti travailliste, avec à sa tête le MMM de l'actuel Premier ministre Paul Bérenger, reprochant aux travaillistes d'avoir échangé l'archipel et ses habitants contre l'indépendance. Mal à l'aise, Sir Seewoosagur Ramgoolam est progressivement revenu sur sa position. Il a commencé par demander des aides financières supplémentaires à la Grande-Bretagne qui avait initialement versé 665 000 livres sterling pour permettre le rattachement des Chagossiens à Maurice. Puis, sous la pression de ses adversaires politiques, il revendiqua, le 2 avril 1976, la restitution de l'archipel, allant jusqu'à exiger de la France la remise de Tromelin,

un rocher inhabité perdu dans l'océan Indien et rattaché à La Réunion (535 km au nord), ainsi que le banc poissonneux de Saya de Malha.

À maintes reprises et sous forme de manifestations, d'occupations de lieux publics ou de grèves de la faim, les Chagossiens ont attiré l'attention des autorités – le gouvernement mauricien mais aussi et surtout les Britanniques – sur leur sort, réclamant les fonds promis pour leur réinsertion, l'octroi de terres, de logements, de bétail et l'accès aux soins et à l'éducation pour leurs enfants. Ils n'ont obtenu gain de cause qu'en 1978, mais la somme qui leur fut versée (17 000 roupies par famille, soit 21 euros) était inférieure à celle initialement prévue (18 500 roupies, soit 23 euros) et au pouvoir d'achat qu'elle représentait en 1972, Maurice ayant entre-temps connu une très forte inflation. Cette indemnisation ne réglait donc pas la situation de ces populations déracinées, marginalisées et incapables de s'insérer dans la société mauricienne et son tissu économique.

Le problème de Chagos persistant toujours, les Chagossiens exigèrent de la Grande-Bretagne qu'elle prenne ses responsabilités. En cela, ils bénéficiaient de fidèles soutiens comme celui du député travailliste anglais Jeremy Corbyn: celui-ci fit de nombreux voyages à Maurice pour juger de leurs conditions de vie et intervint à plusieurs reprises à la Chambre des communes pour défendre leur cause et leurs droits. En novembre 2000, la Haute Cour de Londres décréta que le dépeuplement de l'archipel des Chagos avait été illégal car en violation de la Charte des Nations unies concernant la décolonisation. Elle autorisa donc les Chagossiens à se rendre en visite dans certaines îles de l'archipel, à

l'exception de Diego Garcia. En février 2002, les Chagossiens obtinrent la nationalité britannique: puisque leur territoire avait été intégré au sein des BIOT¹⁵, cela leur offrait donc la possibilité d'émigrer en Angleterre ou de rester à Maurice.

VERS LA COUR DE JUSTICE DE LA HAYE ?

Le combat des Chagossiens n'a pas pour autant cessé, leur objectif étant de retourner vivre dans l'archipel. Cette revendication est désormais partagée par toutes les formations politiques mauriciennes qui réclament unanimement la rétrocession des Chagos à l'île Maurice, question qui vient de prendre une nouvelle tournure marquée par une opposition de plus en plus forte entre Londres et Port-Louis.

En effet, la Grande-Bretagne est revenue sur la décision de la Haute Cour de Londres au moyen de deux décrets (*Order in Council* du 10 juin 2004) interdisant désormais aux Chagossiens de se rendre dans l'archipel, droit qui leur avait pourtant été reconnu en 2002¹⁶. Cette décision fut très mal reçue par les insulaires ainsi que par le gouvernement mauricien qui exige la restitution de l'archipel et l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne. Cette dernière, de son côté, n'entend pas négocier. Dans de telles conditions, le conflit se durcit: les Mauriciens menacent de quitter le Commonwealth pour pouvoir porter le contentieux devant la Cour internationale de justice de La Haye¹⁷. Pour ce faire, ils devront au préalable obtenir le soutien de l'Assemblée générale des Nations unies, ce qui ne devrait guère poser de problème. La Grande-Bretagne voit d'un mauvais œil cette éventualité qui pourrait la mettre dans une situation diplomatique délicate ainsi que son

allié américain pour lequel la base de Diego Garcia est devenue encore plus stratégique. Aussi le gouvernement de Tony Blair, qui a refusé de recevoir Paul Bérenger lors de son récent passage à Londres, s'efforce-t-il de tuer dans l'œuf ces initiatives diplomatiques en prenant des mesures d'exception pour empêcher l'île Maurice de saisir la Cour de justice de La Haye. Bill Rammell, ministre d'État aux Affaires étrangères et au Commonwealth, a ainsi fait adopter par la Chambre des communes un amendement (5 juillet 2004) à la déclaration de Londres du 1^{er} janvier 1969 relative à la saisine de la juridiction de la Cour internationale de justice de La Haye. Cet amendement interdit désormais à tout membre ou ancien membre du Commonwealth d'engager des poursuites judiciaires contre le gouvernement britannique. Les Mauriciens ont vivement protesté et dénoncé ce brutal changement de législation, destiné uniquement à les empêcher de porter l'affaire devant les Nations unies, même en cas de sortie du Commonwealth.

Dans ce bras de fer qui s'instaure entre Londres et Port-Louis, il est fort probable que Paul Bérenger n'abandonnera pas la partie, et ce pour trois raisons : tout d'abord, jeune militant du MMM, il a toujours défendu la cause des Chagossiens afin qu'ils obtiennent des conditions de vie décentes, et a sans cesse dénoncé avec véhémence l'abandon de l'archipel comme en témoignent ses nombreux articles publiés dans *Le Militant*. Ensuite, il a tout intérêt à mettre en avant cette question des Chagos pour affaiblir le parti travailliste, mal à l'aise sur ce dossier, et qui est son principal adversaire dans la perspective des élections de septembre 2005. Enfin, il peut espérer rassembler les Mauriciens autour d'une cause

commune et renforcer ainsi une unité nationale toujours fragile, surtout en cette période marquée par de fortes incertitudes économiques.

La question des Chagos est récurrente dans l'histoire postcoloniale de Maurice : elle est une bévue dans le processus de décolonisation britannique. D'un point de vue strictement juridique, la Cour de justice de La Haye, si elle est sollicitée, donnera probablement raison à Maurice : le démembrement de tout territoire colonial avant l'indépendance est contraire aux résolutions des Nations unies, même si le rattachement initial de l'archipel des Chagos à l'île Maurice s'est opéré par simple convenance administrative et non au vu de véritables liens historiques, ethniques ou culturels, bien que 40 % des esclaves autrefois introduits par les Français fussent originaires de Maurice. Cependant, cette micro-île perdue dans l'océan Indien peut-elle se permettre de défier son ancienne puissance coloniale ? Cette dernière va s'employer à bloquer toute initiative mauricienne et sera en cela aidée par son puissant allié américain, qui tient à conserver sa base de Diego Garcia. Par ailleurs, le gouvernement mauricien peut-il s'opposer à la Grande-Bretagne et aux États-Unis sans risque de rétorsions économiques qui pourraient avoir de graves conséquences au plan national ? La première lui achète sa production de sucre tandis que les seconds lui ont ouvert leur marché textile grâce à l'Africa Growth and Opportunity Act (AGO), acte unilatéral américain promu par Bill Clinton pour encourager le développement de l'Afrique. Les forces en présence sont donc inégales. Pour faire aboutir sa démarche, il paraît indispensable que le



gouvernement mauricien obtienne le soutien effectif de pays influents et amis. Celui de la France paraît exclu. Le gouvernement français ne peut, d'une part, prendre le risque de mécontenter Londres sur ce dossier, d'autre part, il n'est pas à l'aise dans cette affaire, les Mauriciens n'ayant pas abandonné l'idée de revendiquer Tromelin que Paris entend conserver. Enfin, le cas de Mayotte détachée des Comores, et ce malgré de nombreuses résolutions des Nations unies condamnant cette situation, incite les autorités françaises à la plus grande prudence et à la neutralité. Par contre, l'Inde et la Chine peuvent être sollicitées avec de réelles chances de succès, la première étant très sensible à tout ce qui touche au processus de décolonisation et la seconde, membre du Conseil de sécurité des Nations unies. Si ces deux pays décidaient de soutenir activement les Mauriciens dans leur action, on pourrait alors imaginer que la Grande-Bretagne soit mise en difficulté et peut-être même amenée à devoir abandonner *in fine* l'archipel des Chagos. Maurice pourrait continuer de le louer aux États-Unis et toucherait ainsi des *royalties* qui constitueraient une importante source de rentrées de devises. Quant au repeuplement de l'archipel, du moins d'une partie, il paraît difficilement réalisable : il aurait de fortes chances d'être rejeté par Washington, notamment en ce qui concerne Diego Garcia. Mais ce scénario, qui serait sans doute le plus avantageux pour Maurice, n'est-il pas utopique étant donné les importants intérêts géopolitiques et militaires en jeu ?

Emmanuel Grégoire

IRD

1. L'objectif est de renforcer la position du pays dans le domaine des services et d'en faire une plaque tournante du

transport régional mais aussi un centre logistique et de marketing dans l'océan Indien, en Afrique australe et orientale. Par ce biais, les opérateurs nationaux et étrangers ont accès à des conditions avantageuses (hors taxes et droits de douane), et à de nouveaux marchés vu que Maurice fait partie de plusieurs organisations économiques régionales (Commission de l'océan Indien [COI]; Conférence sud-africaine de développement [SADC]; Marché commun pour l'Afrique orientale et australe [Comesa]; Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale [IOR/ARC]).

2. Troisième pilier de l'économie, le tourisme est aux mains des grandes familles franco-mauriciennes qui visent le haut de gamme (702 000 arrivées en 2003, l'objectif étant d'atteindre un million en 2007). Ce secteur emploie plus de 10 % de la population active, représente près de 5 % du PIB et constitue la deuxième source de rentrées de devises. Encore épargnée par la concurrence internationale – même si les Antilles, notamment, commencent à casser les prix –, Maurice bénéficie de solides atouts naturels et d'une réputation de services de qualité.

3. Maurice a installé en 1992 une zone *off-shore* afin de compléter les revenus de l'État et diversifier son économie. Ce secteur financier (bancaire et non bancaire), déconnecté de l'économie réelle, contribue à 13 % du PIB. Il repose sur la fiscalité internationale qui n'est pas unifiée et sur les failles qui existent dans les conventions et les traités internationaux. En cela, il profite d'accords d'échanges bilatéraux signés par Maurice avec de nombreux pays (Inde, Chine, Pakistan, Thaïlande, France, Royaume-Uni, etc.). Sept milliards de dollars ont ainsi transités par Maurice en 2000 avant d'être investis en Inde et en Afrique du Sud. Cependant, cette activité dépend surtout d'accords fiscaux privilégiés qui peuvent être à tout moment remis en cause.

4. Le taux de chômage progresse : 10,6 % en juin 2004 contre moins de 8 % au début de l'année 2003. Le secteur textile a ainsi perdu un total de 9 911 emplois au cours de la période septembre 2002-2003 et 900 emplois au cours du premier trimestre 2004 (la main-d'œuvre féminine, importante dans ce secteur, est la plus touchée). À moyen terme, les effectifs de la filière risquent de diminuer de moitié.

5. J. Chan Low, « Les enjeux actuels des débats sur la mémoire et la réparation pour l'esclavage à l'île Maurice », *Cahiers d'études africaines*, n° 173-174, juin 2004, p. 401-418.

6. Les émeutes de février 1999 consécutives à la mort du chanteur créole Kaya au commissariat central de Port-Louis après avoir subi des violences policières montrent que cette harmonie est précaire.

7. Lire H. Lassemillante, « L'esclavage aux Chagos pendant les dix-huitième et dix-neuvième siècles », in J.-C. Cangy, J. Chan Low et M. Paroomal (dir.), *L'Esclavage et ses séquelles. Mémoire et vécu d'hier et d'aujourd'hui*, Port-Louis, université de Maurice, 1998, p. 83-88.

8. À partir de 1959, les Mauriciens disposent d'un gouvernement autonome. Le parti travailliste de Sir Seewoosagur Ramgoolam remporta les élections de 1959, 1963 et 1967.
9. Ce silence lui sera reproché quand les Anglais feront évacuer les familles qui peuplaient l'archipel. Voir B. Lehembre, *L'Île Maurice*, Paris, Karthala, 1984.
10. Elle a finalement été plébiscitée par les élections générales en 1967. Sur les conditions de l'accession de Maurice à l'indépendance, lire l'article de J. Chan Low, « La Grande-Bretagne et la décolonisation inachevée de l'île Maurice », *Revue historique des Mascareignes*, n° 4, 4^e année, 2002, p. 269-292.
11. Elles leur furent restituées après l'indépendance en 1976, les États-Unis renonçant aux droits militaires qu'ils avaient acquis sur elles. Lire *Le Militant*, 19 janvier 1976.
12. Voir J. Chan Low, « La Grande-Bretagne et la décolonisation inachevée... », art. cit.
13. Les frais de construction et d'entretien de la base sont à la charge des États-Unis.
14. J. et J.-P. Durand, *L'Île Maurice, quelle indépendance ? La reproduction des rapports de production capitalistes dans une formation sociale dominée*, Paris, Anthropos, 1975.
15. Les Britanniques se rendirent tardivement compte qu'après la création des BIOT et l'indépendance de Maurice, les Chagossiens étaient de fait des sujets britanniques que la Couronne se devait de protéger.
16. Londres avance qu'un retour des Chagossiens serait de toute manière impossible et très onéreux, car les conditions de vie dans l'archipel y seraient trop précaires vu la faiblesse des ressources locales. Les Mauriciens, de leur côté, rétorquent que la vie aux Chagos ne serait pas plus difficile que celle que connaissent les habitants des îles comme Agaleda ou Saint-Brandon.
17. La Convention qui unit les États membres du Commonwealth stipule que tout différend doit se régler au sein de l'organisation, excluant ainsi tout recours à la Cour de justice de La Haye.